

Bulletin Municipal d'Informations



SEPTEMBRE 2016

GUIGNECOURT

Rédaction et publication: P Desirest, P Arroseres, P Mounaix / Contact : mairie.guignecourt@wanadoo.fr / Site Internet : <http://www.guignecourt.fr>
Remerciements particuliers à Denise Boniface, Nadine Briard et Cédric Lechevin pour leur contribution à ce numéro

Le mot du Maire



Chers habitants,

Synonyme de détente de repos et de liberté, les vacances sont arrivées à point pour mettre entre parenthèses nos soucis et une actualité des plus moroses. Cette période tant attendue permet de rompre avec les habitudes, un quotidien routinier et envahissant : elle contribue à restaurer nos corps et à apaiser nos esprits.

Je vous espère donc en forme pour la reprise de vos activités habituelles, adoucie par la clémence de cette belle fin d'été.

La rentrée est souvent pour chacun la période des bonnes résolutions aussi je saisis l'occasion de rappeler à tous l'attention que chacun d'entre nous doit accorder aux valeurs de la citoyenneté : civilité, civisme et solidarité sont en effet les gages de l'harmonie censée régner entre les habitants d'une commune.

Concrètement, il s'agit bien souvent de **respect** à l'égard des autres, des lieux, de l'espace public, de **respect** des règles, des codes, des lois, des devoirs, et cela se traduit par un comportement actif et solidaire dans notre vie quotidienne. Le non **respect** de ces valeurs est malheureusement encore trop souvent constaté dans notre village (voir les sujets de ce bulletin : "Stop !", "Point verre", "Dégradations"). Pourtant ce n'est pas faute de rappeler les consignes en permanence ! Vous pouvez les retrouver dans les "Quelques rappels de citoyenneté" de la page "Accueil" de notre site internet.

L'éducation à la citoyenneté doit commencer très tôt, c'est pourquoi elle figure heureusement à nouveau aux programmes éducatifs de nos chères « têtes blondes » qui, justement, reprennent le chemin de l'école. Cette année, ils sont 20 enfants du village à fréquenter le regroupement de Tillé. À ce sujet, vous trouverez dans ce numéro un article relatif au SIRS et aux coûts de prise en charge des frais de scolarité par la commune.

D'avance, merci à tous pour votre écoute et aux efforts consentis par chacun pour le **respect** des autres et de nos valeurs de citoyenneté.

Très bonne rentrée à tous !

Le maire
Philippe DESIREST



- Samedi 24 septembre:
" **Nettoyons la nature** "

- Vendredi 11 novembre:
Commémoration de l'Armistice

- Vendredi 16 décembre:
Arbre de Noël

Echos des Conseils Municipaux



* **Réunion du 23 mars** : Approbation des comptes 2015 ; taxes 2016 : maintien des taux de 2015 ; vote du budget 2016 (Fonctionnement : 263951€ ; Investissement : 65380€) ; renouvellement du contrat de Me Amélie Paquet, employée communale.

* **Réunion du 12 juin** : Décision modificative pour acquisition de terrains ; indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor ; délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise pour modification de statut ; questions diverses : frais de scolarité, procédure de constat et verbalisation pour non respect du code de la route, suivi du dispositif de veille "voisins vigilants".

Les comptes-rendus détaillés des conseils sont affichés en mairie et consultables sur notre site internet <http://www.guignecourt.fr> à la rubrique "Municipalité".



Coût de la scolarité pour la commune

Les chiffres ci-dessous ont été communiqués lors de la réunion du Conseil d'École du du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) le 23 juin 2016:

Pour l'année 2015-2016, le SIRS de Tillé regroupait 142 enfants, dont :

- Tillé : 101 enfants (dont 30 hors SIRS)
- Guignecourt : 22 enfants
- Maisoncelle-Saint-Pierre : 14 enfants
- Fontaine-Saint-Lucien : 5 enfants

Budget total (frais administratifs et centre de loisirs compris) : 172304€

Coût pour la commune de Guignecourt : 26695€, **soit 1213€ par enfant.**

Rentrée 2016-2017 : 149 élèves sont inscrits dont 20 enfants de Guignecourt.



Dans notre commune tout en ligne droite, où les conducteurs sont tentés d'appuyer sur le champignon, des panneaux « STOP » ont été installés à tous les carrefours afin de réduire la vitesse des usagers.

Force est de constater que le code de la route n'est pas respecté et, au mépris de la sécurité la plus élémentaire, certains automobilistes inconscients n'ont parfois aucun scrupule à griller les stops sans même ralentir leur véhicule.

La mairie informe donc la population que des contrôles vont être mis en place après la parution de ce bulletin par le maire et/ou ses adjoints. En cas de constat d'infractions, ces élus, en qualité d'Officier de Police Judiciaire, seront habilités à dresser directement les procès verbaux aux contrevenants.